

SYNTHÈSE CE 66



RÉSUMÉ

Le Conseil exécutif (le Conseil) du mécanisme pour un développement propre (MDP) a tenu sa [66^{ème} réunion](#) (du 27 février au 2 mars 2012) à Bonn, en Allemagne. Le Conseil a élu le Président et le Vice-Président ainsi que les présidents, les vice-présidents et les membres pour ses groupes d'experts et groupes de travail. Le Conseil a approuvé le plan d'activités du MDP d'une durée de deux ans, le plan de gestion du MDP pour 2012 et les plans de travail pour 2012 des quatre groupes d'experts et groupes de travail. Le Conseil a convenu des étapes pour la mise en œuvre du principe de matérialité au titre du MDP ainsi que des modalités et des procédures pour le captage et le stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP. D'autres approbations importantes ont également eu lieu : plusieurs lignes directrices visant à rendre opérationnel la Norme de projet (NP), la Norme de validation et de vérification (NVV) et la Procédure du cycle de projet (PCP) ont été approuvées, tout comme la nouvelle version du glossaire des termes du MDP et les lignes directrices concernant l'assurance qualité et le contrôle qualité relatifs aux niveaux de référence normalisés. Parmi les 17 nouvelles méthodes ou méthodes révisées et approuvées, une méthode pour les projets de faible ampleur pour les zones rurales utilise pour la première fois la notion « d'approvisionnement en énergie insuffisant » (*suppressed demand*). Une méthode pour les projets de grande ampleur pour le transport ferroviaire de voyageurs à grande vitesse a également été approuvée. Le Conseil a lancé cinq appels à contribution publique afin d'étayer les travaux à venir sur le MDP.

Questions relatives à la gouvernance

Faits marquants : Le Conseil a élu son Président (M. Maosheng Duan) et Vice-Président (M. Martin Hession) ainsi que les présidents,

les vice-présidents et les membres pour les groupes d'experts et groupes de travail. Le Conseil a approuvé le [plan d'activités du MDP d'une durée de deux ans](#), le [plan de gestion du MDP pour 2012](#) et les

plans de travail pour 2012 des quatre groupes d'experts et groupes de travail. Le Conseil a convenu des étapes pour la mise en œuvre du principe de matérialité au titre du MDP (décision 9/CMP.7) ainsi que des modalités et des procédures pour le captage et le stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP (décision 10/CMP.7). Le Conseil a également convenu de demander à toutes les entités opérationnelles désignées de présenter des prévisions de soumissions de demande d'enregistrement et de délivrance deux fois par an pour les six mois suivants.

Impacts pour les parties prenantes :

L'ensemble des plans approuvés apportera aux parties prenantes une vue d'ensemble des projets de travail devant être examinés par le Conseil et sa structure d'appui en 2012. Les parties prenantes pourront connaître le rôle et l'engagement qui leur incombent pendant l'année. Une interaction accrue entre les entités opérationnelles désignées et le secrétariat est prévue pour le développement des lignes directrices concernant le principe de matérialité. Un groupe de travail sur les méthodes relatives au captage et au stockage du dioxyde de carbone sera proposé lors de la 67^{ème} réunion du Conseil dans le but de traiter les soumissions des parties prenantes. Les nouvelles exigences de déclaration pour les entités opérationnelles désignées garantiront une capacité opérationnelle surtout pendant le pic et amélioreront la performance des opérations du MDP.



Questions relatives aux normes, aux outils et aux lignes directrices

Faits marquants : Le Conseil a approuvé les [lignes directrices concernant l'assurance qualité et le contrôle qualité relatifs aux niveaux de référence normalisés](#) – la dernière des trois lignes directrices clés relatives aux niveaux de référence normalisés. Ces lignes directrices sont conçues dans le but d'assurer la qualité des données utilisées pour créer des niveaux de référence normalisés. Le Conseil a approuvé [plusieurs lignes directrices](#) relatives à l'opérationnalisation de la Norme de projet (NP), la Norme de validation et de vérification (NJV) et de la Procédure du cycle de projet (PCP). Le Conseil a également approuvé une méthode pour les projets de faible ampleur ([AMS-I.L](#)) en ce qui concerne l'électrification en milieu rural à partir d'énergies renouvelables. Pour la première fois, la notion « d'approvisionnement en énergie insuffisant » fut utilisée. Une méthode pour les projets de grande ampleur ([AM0101](#)) pour le transport ferroviaire de voyageurs à grande vitesse a également été approuvée. Le Conseil a révisé [l'outil combiné](#).
Impacts pour les parties prenantes : Grâce à toutes les lignes directrices nécessaires pour proposer des niveaux de référence normalisés désormais en place, les autorités nationales désignées devraient soumettre des propositions. L'utilisation des niveaux de référence normalisés devrait rendre

l'évaluation de conformité plus objective et, par conséquent, plus rapide et devrait profiter tout particulièrement aux projets sur les énergies renouvelables dans les pays les moins développés. La méthode AMS-I.L qui utilise la notion « d'approvisionnement en énergie insuffisant » peut être appliquée dans des projets qui impliquent des technologies de production d'électricité renouvelable, telles que les panneaux solaires, dans les collectivités n'ayant pas accès à l'électricité et où au moins 75 % des consommateurs sont des ménages. Cette méthode comprend également des exigences de surveillance plus claires et devrait encourager le secteur privé à investir dans les pays les moins développés.



Questions relatives aux procédures

Faits marquants : Le Conseil a adopté la nouvelle version du [glossaire des termes du MDP](#) et de la [PCP](#).

Impacts pour les parties prenantes : Le glossaire des termes du MDP a été révisé dans le cadre du plan de révision, de consolidation et de développement des documents relatifs aux NP, NVV et PCP. Avec l'adoption de la nouvelle version de la PCP, deux lignes directrices concernant la vérification de la complétude des dossiers ont été retirées.



Questions relatives à des sujets de politique générale

Faits marquants : Le Conseil a demandé au secrétariat d'examiner des options possibles, pour leur examen lors de la 67^{ème} réunion, visant à améliorer l'interaction entre l'Équipe d'enregistrement et de délivrance et le Conseil. Le Conseil a également demandé au secrétariat de préparer une note de synthèse, pour son examen lors de la 67^{ème} réunion, sur les exigences en matière de compétence pour les entités opérationnelles désignées et les entités candidates au statut d'entité opérationnelle.

Impacts pour les parties prenantes : Une interaction améliorée devrait permettre aux membres de l'Équipe d'enregistrement et de délivrance de mieux comprendre les exigences du Conseil lorsqu'elle évalue les cas de réexamen.

La note de synthèse sera examinée lors du débat de politique générale sur les exigences en matière de compétence pour les entités opérationnelles désignées et les entités candidates lors de la 67^{ème} réunion du Conseil dans le cadre de la Phase II de la révision de la norme d'accréditation au titre du MDP incluse dans le plan de gestion du MDP.



Dialogue avec divers forums et autres parties prenantes

Le Conseil a pris note des sujets suivants : **(a)** les dispositions pour la formation des autorités nationales désignées en ce qui concerne les programme d'activités (PoA), qui se tiendra à Bonn en Allemagne les 20 et 21 mars 2012, **(b)** les dispositions pour le 13^{ème} Forum des autorités nationales désignées qui se tiendra à Bonn en Allemagne les 22 et 23 mars 2012, **(c)** les dispositions pour la 1^{ère} Réunion conjointe de coopération pour les mécanismes de développement durable qui se tiendra à Bonn en Allemagne les 24 et 25 mars 2012, **(d)** que le plan de gestion du MDP prévoit une réunion du Forum de coordination des DOE/AIE au 3^{ème} trimestre 2012, et **(e)** que le retard des lettres soumises au Conseil a été entièrement rattrapé par le secrétariat.

Le Conseil a examiné les lettres des parties prenantes et a demandé au secrétariat de leur répondre, conformément aux indications données.



Appel à contribution auprès des parties prenantes

La contribution des parties prenantes, du **5 mars 2012** au **5 avril 2012**, est sollicitée sur les questions suivantes :

- (a)** Projet d'exemples de bonnes pratiques, en particulier sur la taille de l'échantillon et les calculs de fiabilité,
- (b)** Projet d'outil méthodologique « Émissions dues aux fuites en amont associées à l'utilisation de combustibles fossiles »,

- (c)** Projet de méthode SSC-III.AZ,
- (d)** Projet de révision de la méthode AMS-II.C, et
- (e)** Définition des « zones spéciales sous-développées ».

Prochaine réunion : CE 67 7-11 mai 2012 Bonn, Allemagne

Crédits photos : 1. « Turbine & herd » de Hongwei Zhang 2. « AIR-mony » de Julio A Pavese 3. « Unknown » de Sohel Pasha 4. « Spring buds » de Sohel Pasha 5. « Spring time » de Alexandre G Paris 6. « Incredible » de Alexandre G Paris.

Clause de non-responsabilité : La SYNTHÈSE CE 66 est publiée par le secrétariat de la CCNUCC pour le compte du CE du MDP et propose une synthèse accessible des réunions du CE. Elle ne constitue pas un document officiel du CE du MDP et, par conséquent, ne doit pas être considérée comme telle.

Publiée le 29 mars 2012